Image not found or type unknown

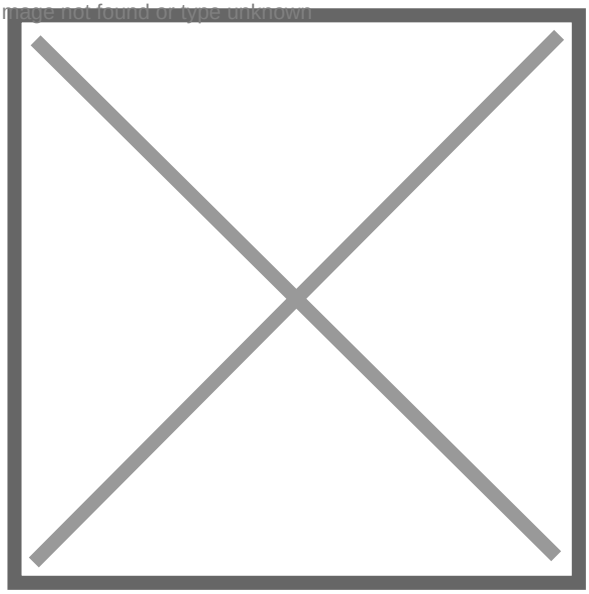

Frais de deplacement de mon fils

Par **jcdumay**, le **03/05/2016** à **15:41**

Bonjour,

Mon fils de 15 ans a demandé à vivre avec moi, à 1.000 km de sa mère. Le jugement amiable précise que les dépenses sont partagés par moitié entre les parties.
Mon ex femme refuse de payer le billet de train aller en juillet de mon fils qui souhaite la voir.
De mon côté, je prévois de venir le rechercher en voiture début août(je prendrai également, pour un mois de vacances, mes trois autres enfants au domicile de mon ex femme pour lesquels je paye une pension alimentaire et l'intégralité des voyages allers et retour.

J'insiste sur le fait que je n'ai pas demandé à mon ex femme de pension alimentaire pour la garde de mon fils de 15 ans.

Comment puis-je espérer la forcer à payer le trajet aller en train de mon fils ? puis-je payer le train et demander à un huissier le recouvrement de la somme à posteriori ?

Merci de m'aider à trouver la meilleure solution.

Par **cocotte1003**, le **03/05/2016** à **18:56**

Bonjour, votre arrangement amiable est il entériné par un juge ? Qu'indiqué sinon le dernier jugement? Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés